

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 974

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 41

Rédiger ainsi l'alinéa 31 :

« 11° Les articles L. 531-13 et L. 531-14 sont abrogés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.